

# AVIS URBANISME

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**

Le demandeur est **L.V. INVEST représentée par Monsieur Vandormael Luc** dont les bureaux se trouvent Rue de Dalhem, 21 à 4600 Visé.

Les terrains concernés sont situés à **4600 Visé, Avenue des Combattants, 23 et Rue de la Trairie 40-42 cadastrés Division 1, section C n°478P3- 478R3.**

Le projet consiste en **la transformation d'un immeuble avec rez commercial + 2 appartements en immeuble avec rez commercial + 5 appartements et la démolition de deux maisons mitoyennes et construction d'un immeuble de 7 appartements.**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial.

Nous vous signalons donc que cette enquête est ouverte à l'Echevinat de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (service Urbanisme), rue de Mons n°11 à Visé.

Le dossier peut y être consulté, du **26 décembre 2023 au 16 janvier 2024 inclus**, auprès du Service Urbanisme, rue de Mons, 11 à 4600 Visé, les jours ouvrables sur rendez-vous **uniquement** à prendre par mail ([rachelle.dumont@vise.be](mailto:rachelle.dumont@vise.be)) ou par téléphone (04/374.84.90).

Des explications techniques pourront vous y être fournies.

Une permanence sera organisée par un agent communal, à la même adresse, le samedi 13 janvier 2024 de 8h30 à 11h30, sans rendez-vous.

Les **réclamations et observations écrites** sont à adresser au Collège communal de la Ville de Visé, soit par courrier postal (rue des Récollets n° 1-3 à 4600 VISE), soit par e-mail ([rachelle.dumont@vise.be](mailto:rachelle.dumont@vise.be)), soit remises au service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE), avant la date de la clôture de l'enquête fixée le **16 janvier 2024 à 15 heures au Service Urbanisme.**

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **Enquête publique – L.V. INVEST – 2023/124**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Mme MARCHAND, service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE)

Visé, le 19 décembre 2023.